

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 21 MARS 2016**

L'an deux mille seize le vingt et un mars à dix-neuf trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune du Mayet de Montagne, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Durantet, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 11 mars 2016,

**Présents** : M. Durantet Gilles, Lacroix Stéphane, Mme Renault Sylvie, M. Bargoin Jean-Paul, Mme Bigay Françoise, M. Rigolet Roland, M. Décabane Jean-Claude, Mme Riboulet Colette, Mme Mondière Catherine, Mme Marion Véronique, M. Audibert Christian, Mme Matichard Valérie, M. Dépalle Jean-François, Mme Douaillat Isabelle, M. Raymond Jean-Pierre, Mme Larivière Marie-Noëlle

**Excusés** : Mme Bigay Laëtitia  
M. Corre Jean-François représenté par Larivière Marie-Noëlle

**Absent** : M. Basmaison David

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance** : Madame Matichard Valérie

-----

*Par suite d'une convocation en date du 11 mars 2016, Monsieur le Maire débute la séance du Conseil Municipal à 19 heures 30, procède à l'appel nominal de chaque élu et constate que la condition de quorum est remplie. Il propose de passer à l'ordre du jour de la séance.*

*Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal.*

*L'assemblée accepte les affaires inscrites à la lettre de convocation adressée à chacun :*

- Fiscalité directe locale - taux d'imposition, année 2016
- Répartition du produit des amendes de police, année 2015
- Réhabilitation de la mairie avec mise aux normes pour l'accessibilité pour tous – dispositif de soutien à l'investissement des communes
- Acquisition d'un modulaire – demande de subvention
- Redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz
- Indemnité du maire
- Subvention au CCAS – année 2016
- Subventions aux associations communales et diverses – année 2016
- Subvention exceptionnelle au Collège Jules Verne
- Vente d'un bien sectional à Buisson
- Droit de raccordement rue de buisson
- Dégrèvement de redevances assainissement
- Admissions en non-valeur
- Eclairage public

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Maintien de la trésorerie

*Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 22 juillet 2014, l'assemblée prend connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.*

- Monsieur le Maire a décidé de ne pas préempter sur les transactions qui suivent :
  - Parcelle n° 1716 de la section B, Drigeard, bâtie.

- Parcelle n° 21 de la section AK, 6 allée de l'Étang d'Échaux, non bâtie.
- Parcelle n° 22 de la section AK, 9 rue de Ferrières, bâtie.
- Parcelle n° 1939 de la section C, "Belle Rivière", non bâtie,
- Parcelle n° 1938 de la section C, "Belle Rivière", non bâtie.
- Parcelle n° 172 de la section AA, 23 avenue Joseph Monat, bâtie,
- Parcelle n° 175 de la section AA, avenue Joseph Monat, non bâtie.
- Parcelle n° 2400 de la section C, "Belle Rivière", non bâtie.
- Parcelle n° 865 de la section C, "Le Mallot", non bâtie,
- Parcelle n° 2220 de la section C, "Le Mallot", non bâtie.,
- Parcelle n° 2222 de la section C, "Le Mallot", non bâtie.
- DM n°5/2016 - - Encassement de la somme de 731,07 € émanant de Quatrem Assurances dans le cadre du remboursement d'un trop versé sur l'assurance du personnel en 2015.
- DM n°7/2016 - Commande auprès du groupement  
Nathalie LESPIAUCQ, architecte DPLG, Taravant – 63210 PERPEZAT, 1<sup>er</sup> cotraitant  
et le Cabinet HUBERT, SERRE, TRUTTMANN, géomètres-experts, représenté par Olivier TRUTTMANN, sis Hôtel d'entreprise Campus de la route noire – 03600 MALICORNE, 2<sup>ème</sup> cotraitant,  
la réalisation de l'étude globale d'aménagement de bourg pour un montant de 11 025 € H.T.

-----  
 ☞ Maintien des taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

	Taux communaux
Taxe d'habitation (TH)	19,87 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	12,38 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	31,39 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	25,29 %

☞ Demande auprès du Conseil Départemental de l'Allier à bénéficier de la répartition du produit des amendes de police relative à la circulation routière de l'année 2015 pour financer l'achat de panneaux de signalisation de police et les marquages au sol sur la Commune. La dépense totale est évaluée à 3 445 € H.T.

☞ DEMANDE à bénéficier du dispositif de soutien à l'investissement des communes dans le cadre des travaux de réhabilitation de la mairie

Plan de financement prévisionnel :

**Dépenses** Estimation travaux : 108 305 € H.T

**Recettes** : \* Subventions Etat

- DETR – (dotation d'équipement des territoires ruraux) :

au titre du programme « accessibilité des personnes à mobilité réduite »

33 033 € (50 % x coef. solidarité 0,61 (plafonné à 100 000 €))

- Dotation de soutien à l'investissement : 21 120 € (19,50 %)

\* Subvention départementale :

au titre du dispositif de soutien aux travaux sur le bâti

(30 % (plancher des dépenses 30 000 € H.T)) 32 491 €

**Autofinancement** : 21 661 € (20 %)

Le démarrage des travaux pourrait être envisagé pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2016 ; la durée des travaux serait de 2,5 mois.

- Installation de modulaire, chemin de Fumouse pour entreposer le matériel du club de football.  
Demande d'aide auprès du Ministère de l'intérieur dans le cadre des fonds parlementaires  
Plan de financement prévisionnel :

<b>Dépenses</b>	16 634 € H.T
<b>Recettes</b>	
Fond parlementaire :	9 000 €
<b>Autofinancement :</b>	7 634 €

1 abstention : M. Jean-Pierre RAYMOND considérant que le projet d'origine aurait dû prévoir cette réalisation

- Instauration de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

- MAINTIEN de l'indemnité de fonction du Maire telle qu'elle avait été fixée le 22 avril 2014, soit 41 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique.

- Attribution d'une subvention de 6 000 € pour l'année en cours au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

- Vote de subventions aux associations communales et diverses pour l'année 2016 :

ASSOCIATIONS	Montants attribués	
Amicale des 4 A	100,00 €	
Amicale des Sapeurs Pompiers	700,00 €	
Amicale Laïque	700,00 €	En l'absence de Mr Décabane
Association de Gestion du Lycée Claude Mercier	1 200,00 €	
Association pour le Don du Sang de la Montagne Bourbonnaise	150,00 €	En l'absence de Mr Bargoin
Association Parents d'Elèves Ecole communale Y. DUTEIL	500,00 €	
Association sportive du collège Jules Verne	90,00 €	
Centre Social	500,00 €	
Centre Social (Centre de Loisirs)	1 000,00 €	
Club de l'Amitié	300,00 €	En l'absence de Mme Larivière
Collège Jules Verne - foyer socio-éducatif	135,00 €	
Comité de Jumelage Le Mayet-Vogt	1 000,00 €	En l'absence de Mme Bigay
Comité de Jumelage Le Mayet-Vogt (Echanges de jeunes)	900,00 €	En l'absence de Mme Bigay
Comité des Fêtes	3 500,00 €	En l'absence de Mme Renault, M. Audibert
Coopérative Scolaire Ecole communale Yves DUTEIL	1 500,00 €	
FNATH	200,00 €	
Harmonie "Les Enfants de la Montagne"	2 000,00 €	
Jeunes Sapeurs Pompiers de la Montagne Bourbonnaise	400,00 €	
Les Amis de la Montagne Bourbonnaise	1 300,00 €	
Les Sabots Dorés	400,00 €	
Les Starlines	700,00 €	
PG/CATM et Veuves	200,00 €	
EHPAD "Résidence du Parc"	800,00 €	En l'absence de Mr Durantet sous la présidence de Mr Décabane
La Retraite sportive	200,00 €	
Montagne Bourbonnaise Football Club	700,00 €	
Tennis Club de la Montagne Bourbonnaise	400,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>19 634 €</b>	

S'agissant de la subvention allouée à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole de l'Allier (OCCE 03) dans le cadre du réseau rural d'éducation de la Montagne Bourbonnaise, le Conseil Municipal vote sa participation à hauteur de 3 € par enfant mayétois scolarisé sur le secteur de la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise.

Le conseil municipal ne souhaite pas octroyer de subvention au collège Jules Verne dans le cadre du voyage à Belle Ile en Mer.

2 abstentions : Mesdames Colette RIBOULET et Véronique MARION

Suite à l'avis favorable émis par les électeurs de la section de commune de Buisson, le conseil municipal valide la cession de 350 m<sup>2</sup> environ de la parcelle A 412 appartenant à la section de commune de Buisson aux époux Pasquet au prix de 1 € le mètre carré.

Tous les frais, notamment géomètre et notaire seront à la charge des acquéreurs.

Participation pour frais de branchement au réseau d'assainissement collectif, rue de Buisson fixé à 500 € H.T. Le raccordement est obligatoire pour les propriétaires d'habitations.

1 abstention : Madame Isabelle DOUAILLAT

Suite à des fuites d'eau, dégrèvement d'une partie de la redevance assainissement appliquée sur la consommation d'eau potable 2015 de Monsieur Olivier Coin et Madame Fernande Clothilde MAGNET sur la base de la moyenne d'eau potable consommée sur les 2 années précédentes à l'incident, à savoir :

- 298 m<sup>3</sup> pour Monsieur Olivier COIN
- 79 m<sup>3</sup> pour Madame Fernande Clothilde MAGNET

En l'absence de Madame Isabelle DOUAILLAT,

Admission en non-valeur sur les budgets comptabilité principale et budget annexe assainissement des sommes suivantes :

NOM	MONTANT	BUDGET
1 redevable	4,71 €	Comptabilité principale
9 redevables	47,13 €	Assainissement
5 redevables	555,58 €	Assainissement
1 redevable	102,08 €	Assainissement
<b>TOTAL</b>	<b>709,50 €</b>	

L'admission en non-valeur d'une créance a pour résultat d'apurer les prises en charge, elle ne libère pas pour autant le redevable, le recouvrement pouvant être repris si le débiteur revient à meilleure fortune

En l'absence de Madame Isabelle DOUAILLAT,

Renouvellement de 70 foyers vétustes type ballon fluo

Cotisation communale = 24 500 €  
Part SDE03 = 24 500 €  
49 000 €

En l'absence de Madame Isabelle DOUAILLAT,

Monsieur le Maire informe de la fermeture annoncée du poste de la trésorerie du Mayet de Montagne au 31 décembre 2016 par Madame la directrice départementale des finances publiques.

Les raisons évoquées : compression de personnel dans les services, on peut très bien communiquer par courrier électronique, et il devient impossible de trouver des agents pour se rendre au Mayet de Montagne !!

Ce bureau offre un service aux 6 500 habitants de la communauté de communes et apporte son concours au bon fonctionnement des collectivités du secteur. C'est anormal et injuste, et toujours au détriment des ruraux !

Les efforts faits par les communes rurales pour renouveler la population ne sont en rien soutenus par l'Etat et ses services qui abandonnent totalement le territoire.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après échanges de vues, le Conseil Municipal à l'unanimité, :

- EST VIVEMENT et FERMEMEMENT OPPOSE à la fermeture de la trésorerie
- DEMANDE le maintien des services publics en milieu rural
- CONSIDERE qu'un allongement du temps de trajet pour bénéficier des services de l'Etat pour les personnes vivants en milieu rural n'est pas acceptable
- N'est pas certain qu'aucun agent de l'agglomération ne veuille se déplacer au Mayet de Montagne
- SOUHAITE un réexamen du dossier avec prise en compte de tous les critères, notamment celui de la Montagne Bourbonnaise en tant que zone de montagne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Vu pour être affiché le 24 mars 2016, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.*

A Le Mayet de Montagne, le 24 mars 2016

Le Maire,  
Gilles DURANTET

